Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DVM_26_07_03-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 juillet de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Gildas HÉMERY, Marie-Pierre GUILCHER, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER
Philippe CORNEC, pouvoirs à Henri SAVINA

Excusé : Jean-Loup THIVET

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DELIBERATION N° DVM-26-07-03

OBJET : Mise en place de navettes gratuites et gratuité du réseau TUD'Bus pendant les fêtes maritimes 2026

Rapporteur : Marc RAHER

Les fêtes maritimes sont un évènement faisant partie de la culture du pays de Douarnenez. Elles sont un moment de partage autour des traditions maritimes et également un facteur d'attractivité pour notre territoire.

Depuis la prise de compétence mobilités en juillet 2021, Douarnenez Communauté accompagne l'association des fêtes maritimes pour la mise en place de navettes gratuites facilitant d'une part l'accès au site de la fête sur le port du Rosmeur, et d'autre part la circulation en ville lors de ces festivités.

Pour l'édition 2026, à la sollicitation de l'association, Douarnenez Communauté en lien avec le délégataire du réseau TUD'Bus, prévoit la mise en place d'une navette reliant le parking de Menez Peulven (situé route de Kerandraon) au port du Rosmeur du 23 au 26 juillet 2026. Cette navette gratuite sera organisée de la manière suivante :

- Trajet direct le jeudi, vendredi et samedi de 10h à 20h ; une rotation toutes les 30 minutes
- Boucle desservant les différents quartiers de Douarnenez ainsi que le parking de Menez Peulven de 20h à 1h du matin et le dimanche de 10h à 1h du matin ; une rotation toutes les heures

Le coût de ces navettes s'élève à 4 983,02 € TTC, dont 1 050 € sont pris en charge par l'association des fêtes maritimes (soit un reste à charge pour Douarnenez Communauté de 3 933,02 € TTC).

La Communauté de Communes souhaite également, de son initiative, appliquer la gratuité sur le réseau TUD'Bus pendant les festivités (soit du jeudi 23 au samedi 25 juillet, lors des jours de circulation du réseau de bus). Elle a pour objectif de faciliter les déplacements des habitants et touristes résidant sur le territoire et de faire connaître le réseau TUD'Bus lors

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DVM_26_07_03-DE

de cet évènement important. La gratuité s'appliquera sur l'ensemble des lignes du réseau de bus (dont les lignes 5, 6 et 7 desservants les communes rurales le samedi) et sur le TAD 5, 6 et 7. La mise en place de cette gratuité aura un coût de 372 € TTC à charge de Douarnenez Communauté.

Au total, ces opérations représentent un montant total de 4 305,02 € TTC pour Douarnenez Communauté. Construites en concertation avec le délégataire et l'association des fêtes maritimes, ces actions visent à faciliter l'accès aux fêtes maritimes, en limitant l'impact de l'évènement pour les résidents et à proposer une solution de déplacement vertueuse et économique pour l'ensemble des habitants du territoire. Elles s'accompagnent également d'actions complémentaires pour la promotion du covoiturage et la mise en place de stationnements vélos sécurisés à proximité de l'entrée du port du Rosmeur.

Vu l'avis de la Commission Aménagement du 24 juin 2026,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 3 juillet 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la mise en place de navettes gratuites spéciales et leurs financements,
- **APPROUVER** la mise en place de la gratuité sur le réseau TUD'Bus entre le 23 et le 25 juillet 2026,
- **AUTORISER** Mme La Présidente de Douarnenez Communauté à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré le 9 juillet 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Françoise LAOUÉNAN – LE LEC